

OBSERVATOIRE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION ET LES
MALVERSATIONS ECONOMIQUES
INTEGRITE



OBSERVATORY FOR FIGHT
AGAINST CORRUPTION AND
ECONOMIC EMBAZZLEMENT
TRANSPARENCE

**COMMUNIQUE DE PRESSE N° 097./OLUCOME/ 10 /2017 PORTANT SUR LE
LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE 10 JOURS EN RAPPORT AVEC LA NON
APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'EXAMEN DU BURUNDI
POUR LE CYCLE 2010-2015 RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DES
NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION A LA VEILLE DE LA 7^{ème} SESSION DES ETATS
PARTIES A LA DITE CONVENTION .**

« Les politiciens burundais plus particulièrement les dirigeants actuels devraient pousser leurs réflexions au-delà d'eux-mêmes afin d'apaiser leur fringale exagérée d'argent et du pouvoir qui empêche toute initiative légale qui ne met pas en premier lieu leurs propres intérêts. »

1. Le Burundi vient d'être réexaminé en mai 2017 de cette année par des experts des Nations Unies sur la mise en application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ratifiée par le Burundi le 18 janvier 2005. Le premier examen du Burundi par des experts des Nations Unies a eu lieu en avril 2011 et a été sanctionné par un rapport contenant des recommandations que le Gouvernement du Burundi devait avoir mis en œuvre à cette date mais en vain. Ces recommandations sont entre autres l'adoption par le parlement d'une loi organique qui organise le fonctionnement de la Haute Cour de Justice tel que prévu en l'article 236 de la Constitution du Burundi, la réalisation des réformes légales sur la protection des témoins et des personnes qui communiquent des informations, les immunités et privilèges de juridiction, le blanchiment des avoirs, l'enrichissement illicite, et, en rapport avec cette infraction, le système de déclaration des biens tel que prévu par la convention des Nations Unies contre la corruption aux articles 20 et 23, la constitution du Burundi aux articles 94 et 146 ainsi que sur la coopération internationale en matière pénale (extradition, entraide judiciaire, coopération entre les services de détection et de répression).
2. L'Observatoire de Lutte Contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) rappelle ces recommandations du rapport de ces experts au moment où il est prévu la Septième Session ordinaire de la Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC/COSP7) qui se tiendra à Vienne, en Autriche, du 6 au 10 novembre 2017 dans laquelle le Burundi serait représenté par une délégation de haut niveau. En 2015, en Russie, au cours de la sixième session ordinaire, le Gouvernement du Burundi a déclaré qu'il est en train de mettre en application la Convention des Nations Unies contre la corruption en se référant aux recommandations du rapport d'examen du Burundi, à la retraite gouvernementale de 2014 sur la réforme du cadre légal anti-corruption tenue à Gitega, à la stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption. Cependant, à part que même les maigres résultats qu'on avait enregistré en mettant en application la stratégie Nationale de bonne gouvernance et de lutte

contre la corruption ont été annihilé par les autorités actuelles en votant des lois les plus impopulaires en Afrique, les plus hautes autorités (le Président de la République, les deux Vice-présidents de la République, les présidents de deux chambres du parlement, ...) même s'ils décident de vendre le Burundi, il n'y a aucune juridiction du Burundi qui peut les juger.

3. En vue d'accréditer cette thèse de l'impunité généralisée des crimes économiques au Burundi qui sont à la base de tous les crimes, le 9 juin 2011, la Ministre de la Justice d'alors, Madame Marie Ancilla Ntakaburimvo lors de la présentation de la politique sectorielle de son ministère avait déclaré que la mise en place de la haute Cour de justice viendrait déstabiliser les institutions de la République.
A cet effet, on dirait que le Gouvernement en place à continuer à bâtir sur cette déclaration d'autant plus que les autorités répètent qu'ils vont mettre en place cette haute cour mais en vain. Aussi, le Gouvernement en place dit toujours qu'il combat la corruption alors que la réalité est autre si on se réfère aux résultats réels et non fictifs de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption 2011-2015 ayant consommée beaucoup de millions de dollars américains. Concrètement, le classement du Burundi par Transparency International montre clairement cet échec subi vis-à-vis de la mise en œuvre de cette Stratégie. L'ONG Transparency International a classé le Burundi en 2015 parmi les 10 premiers pays les plus corrompus au monde alors qu'en 2006 il était en 36^{ème} position au niveau mondial.
4. Aussi, de part que la légalisation par les dirigeants burundais de la contribution financière aux élections de 2020 est une double taxe obligatoire sans traçabilité et en plus d'impliquer illégalement les enfants de 9 ans qui contribuent pour ces élections une somme de 100.000 fbu, l'Observatoire constate avec regret ces derniers jours, d'autres pratiques inquiétantes des hautes autorités qui sont contre la loi contre le blanchiment des capitaux au Burundi votée en 2008, la Convention des Nations Unies contre la corruption et les autres lois en vigueur au Burundi contre la corruption. Il s'agit de plus hautes autorités qui prennent des grosses sommes d'argent liquide dans leurs mallettes et se présentent d'abord devant les caméras et ensuite, devant les guichets de la Banque de la République du Burundi (BRB) pour effectuer des versements en monnaie liquide pour une contribution aux élections de 2020 alors que l'OLUCOME avait proposé que ce budget des élections devrait figurer seulement dans la loi budgétaire et éviter les cotisations et contributions double qui viennent sucer à fond les citoyens vivant une extrême pauvreté.
5. A la veille de cette Septième Session de la Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC/COSP7), l'OLUCOME demande aux représentants du Gouvernement du Burundi dans cette session de montrer dans ces dix jours restants que ces recommandations des experts des Nations Unies ont été déjà mises en application ou tout au moins les pas déjà franchis même 10 % dans leur réalisation dans l'objectif d'éviter les mensonges que le Gouvernement du Burundi pourrait dire devant les autres Etats qui seront présents à ladite session.

lp

Pour ce, l'OLUCOME ouvre une Campagne appelant le Gouvernement du Burundi à appliquer la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) qui durera dix jours d'avant cette septième session pour parler des recommandations que le Burundi devrait avoir mis en application jusqu'aujourd'hui. Certains points à communiquer proviendront des accords d'Arusha et la Constitution du Burundi mère de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption, de la loi contre le blanchiment des capitaux, des recommandations des experts de l'ONU, de la retraite gouvernementale de Gitega, des états généraux de la justice burundaise, de la cellule de renseignements financiers au Burundi.

Vive le Burundi sans les dirigeants corrompus, vive l'équité sociale,
vive la solidarité internationale.

Fait à Bujumbura, le 25/10/2017

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

Président

